



## Le risque lié à l'éclairage

### 1. L'identification des dangers

- Les situations suivantes peuvent représenter des dangers pour les salariés :
  - une zone de travail avec un **niveau d'éclairement insuffisant** ;
  - une zone d'**éblouissement** ;
  - la présence de **contrastes** ;
  - la présence des **zones d'ombre**.

### 2. Les effets sur l'organisme

- Un éclairage non adapté peut entraîner, au niveau des **yeux**, une fatigue visuelle, des brûlures, des larmoiements, des rougeurs et des picotements.
- L'éclairage peut également être source de **douleurs cervicales, maux de tête et vertiges**.

### 3. Les mesures de prévention

- Pour prévenir les risques liés à un mauvais éclairage, il convient d'agir sur trois domaines :
  - l'**éclairage** (exemples : préférer l'éclairage indirect afin de limiter les risques d'éblouissement, respecter les niveaux d'éclairement minimal précisés par le Code du travail...);
  - le **poste** et l'**organisation du travail** (exemple : alterner des tâches à prédominance visuelle et des tâches moins contraignantes pour la vision...);
  - la **vision** (exemples : corriger les défauts de vision, contrôler périodiquement la vue...).